

Le crime organisé

Les policiers s'arrachent les cheveux. Ils ont des dossiers très épais sur certains individus, mais devant la cour, c'est impossible de prouver leur culpabilité. Il est extrêmement difficile de prouver leur culpabilité. Et notre système judiciaire généreux, trop généreux sans doute, trop permissif fait en sorte que ces individus s'en sortent un peu trop facilement, beaucoup trop facilement. Et souvent on a tout notre système de libérations conditionnelles et patati, et patata, et la situation continue! Ces chefs de pègre continuent de faire leur boulot, leur métier, n'est-ce pas. Imaginez, on appelle cela un métier. Et on dit: Ils travaillent dans leur milieu. Voyez-vous, c'est vraiment institutionnalisé.

Moi, monsieur le Président, malgré les préoccupations de ma collègue, la démonstration en a été faite, je pense que cela serait jeter de l'argent par les fenêtres. Cela va coûter combien une commission comme celle-là? Cinq, dix millions de dollars? Quinze millions de dollars? Vingt millions de dollars? Cela va servir à quoi? A faire de magnifiques rapports? épais comme cela? qui vont aller dans les tablettes, et faire en sorte que pour un certain temps, bien sûr, on énerverait le milieu, on ferait peut-être couper quelques têtes à force d'enquêtes supplémentaires et de poursuites incessantes.

Mais je pense, monsieur le Président, qu'il vaudrait mieux que nous prenions cet argent et que nous aidions nos policiers qui font, en général, un excellent travail. Et je rends hommage à la Sûreté du Québec, à la Gendarmerie Royale du Canada dont la réputation n'est plus à faire. Je pense qu'on devrait plutôt leur donner cet argent pour mettre des équipes plus spécialisées, augmenter leur système de communication, fonder leur travail sur des relations et des communications internationales de plus en plus fortes, de plus en plus grandes, et se donner les outils les plus modernes pour finalement mettre la main au collet de ces rois de la pègre et démanteler le crime organisé.

J'estime, donc que nous devons travailler tous ensemble pour changer peut-être notre Code criminel, améliorer sa pertinence et faire en sorte que le travail de nos policiers amène ces individus à la sanction qu'ils méritent.

Je m'interroge souvent, et les policiers eux-mêmes, sur la valeur de notre système qui est un immense filet, qui laisse passer tellement de poissons, et j'ai l'impression, monsieur le Président, de plus en plus gros. Et souvent, les petits poissons, on les retient. Ce sont les requins qui passent à travers, monsieur le Président. C'est cela dans le système. On compare la justice à un immense filet qui ramasse tous les poissons et qui, pour éviter de condamner un innocent, dit-on, prend le risque d'en laisser partir quelques-uns. Mais ce que je trouve un peu curieux, c'est que ce sont les gros requins qui passent à travers le filet et les petits poissons, eux, on les embarque facilement. Les petits bouseux de premier ordre, les pas intelligents, les petits... Enfin!

Je trouve, monsieur le Président, à l'instar de ma collègue, que peut-être la solution de saisir le fruit du crime devrait être un des éléments parmi tant d'autres qui ferait en sorte que nous combattions vraiment dans les faits et plus activement le crime organisé et que nous disposions des ressources humaines et financières pour leur faire face le plus directement possible.

[Traduction]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il est difficile d'intervenir après le député, mais je vais faire de mon mieux. Je suis heureux de participer au débat sur la motion présentée par la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) et tendant à la création d'une commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé au Canada.

La députée de Trinity a proposé un mandat pour sa commission royale sur le crime organisé, et je voudrais profiter de l'occasion pour dire quelques mots sur la façon dont nous devrions, en tant que société, examiner notre système judiciaire, afin de nous assurer que, en fait, il reflète bien les principes d'équité et de justice; en effet, ces principes devraient être au coeur d'un système judiciaire efficace, afin de ne pas pénaliser surtout les gens les plus vulnérables et les plus faibles de notre société.

Je citerai tout d'abord M^{me} Jessica Metford, auteure bien connue qui, en 1973, a écrit ce qui suit dans un livre intitulé: *Kind and Unusual Punishment*. Elle écrit:

Imaginez, si vous le pouvez, un monde où les prisons seraient peuplées de blancs et de riches, condamnés pour des crimes que seuls peuvent commettre les bien nantis: alignement des prix, altération de produits, pollution industrielle, négligence criminelle en matière de normes de sécurité industrielle... (vente délibérée d'automobiles dangereuses), violation des lois sur le salaire minimum. Le caractère tout à fait farfelu de cette idée indique bien à quel point le régime carcéral est le reflet d'un ordre social.

Il relève de l'évidence que tant que subsisteront dans une société des privilèges liés au rang et à la couleur, ses prisons en seront le reflet et ils dicteront dans quel sens s'exercera la contrainte.

• (1720)

Selon moi, ces propos disent bien ce qu'ils veulent dire et ils sont bien fondés. J'en pense autant des propos de M. John Post, chef de police de la banlieue de Saanich, en Colombie-Britannique, que je cite ci-après:

On voit très peu de gens privilégiés en prison... Le vieil adage qui veut qu'il existe une loi pour les riches et une loi pour les pauvres se porte très bien merci.

Mon collègue, le député de Charlevoix (M. Hamelin), a parlé de gros poisson et de menu fretin et a dit que le gros poisson est très rarement pris au filet. Je crois que je suis d'accord avec lui là-dessus, sinon sur tous les points qu'il a fait valoir. Je crois qu'il y a bien des exemples de cela.

J'ai récemment eu l'honneur d'être invité à prendre la parole à une cérémonie de collation des grades au pénitencier de Matsqui, en Colombie-Britannique, où l'Université Simon Fraser offre un excellent programme d'enseignement postsecondaire. En parcourant des yeux cet auditoire captif, à proprement parler, je me suis demandé combien de ces prisonniers étaient là parce qu'ils avaient violé les lois canadiennes sur l'environnement, parce qu'ils avaient pollué nos eaux ou empoisonné nos lacs et nos ruisseaux. Combien de ces prisonniers étaient là par suite de la négligence d'une entreprise? Combien avaient été des directeurs d'entreprise qui, par négligence, avaient pris des décisions qui avaient entraîné la mort de travailleurs ou qui avaient causé des blessures graves à des travailleurs?

Nous savons que 700 personnes environ sont mortes au travail en 1984. Or, lorsqu'on parle de crime organisé et de criminalité en col blanc, il importe, je crois, de ne pas perdre de vue la façon dont notre société définit le crime. Je ne serais pas étonné que bien peu de détenus de ce pénitencier ou de tout